

DÉCRYPTAGE

21 %

des Français de moins de 35 ans sont bénévoles dans une association.

Source : Enquête "La France bénévole 2017", Recherches & Solidarités, juin 2017

» En six ans, le pourcentage de Français de 18 à 35 ans bénévoles dans une association a nettement progressé. Il est actuellement de 21 % alors qu'il n'était que de 16 % en 2010. Parallèlement, le pourcentage des bénévoles parmi les 50-64 ans a régressé : 22 % d'entre eux sont aujourd'hui bénévoles, contre 26 % en 2010.

L'impact positif du service civique

Sept ans après sa création, le service civique constitue un vrai succès, autant pour les jeunes volontaires que pour les structures d'accueil. C'est ce que montre une étude* récente du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

» Au sein du secteur associatif, les jeunes volontaires en service civique se révèlent être très utiles aux structures d'accueil, indiquent les auteurs de l'étude «Service Civique : quel bilan ? quelles perspectives ?» publiée fin mai par le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Appui aux activités existantes

Les jeunes qui réalisent un service civique s'engagent à effectuer une mission de longue durée utile pour la société, qui se distingue d'un emploi ou d'un stage classique par son objectif d'intérêt général. Les neuf domaines d'agrément retenus cadrent ces missions tout en laissant la place à une large diversité : par exemple, accompagnement de personnes âgées isolées, actions de lutte contre l'illettrisme, mise en place de festivals culturels, restauration de grands chantiers de sites historiques, missions internationales avec une ONG, ou aide lors de catastrophes naturelles.

En substance, des projets pour lesquels toute aide supplémentaire est la bienvenue. En apportant une aide significative aux salariés et aux bénévoles, les volontaires jouent un rôle d'appui important aux activités existantes, qui peuvent alors être conduites dans des conditions plus favorables et même étendues. C'est principalement du temps que les jeunes volontaires apportent : pour lancer un projet qui ne se serait pas fait sans eux, pour ajouter de la qualité, pour améliorer du lien relationnel... Par exemple, dans l'accompagnement à la scolarité, la présence des volontaires, complémentaire à celle des animateurs habituels, permet d'augmenter le taux d'encadrement des enfants. Dans une maison de retraite, l'arrivée des volontaires permet de diminuer la charge de travail des bénévoles et des salariés, qui peuvent alors se consacrer à d'autres



tâches ou accomplir les leurs plus en profondeur. Les jeunes volontaires prennent également parfois part à des rencontres ou à des actions en lien étroit avec des bénévoles engagés. Les instances dirigeantes d'une association les invitent aussi à l'occasion à participer à l'élaboration du projet ou des actions de l'association.

Vecteurs d'innovation

Selon les auteurs de l'étude, l'impact des jeunes volontaires passe également par le regard qu'ils peuvent porter sur leur structure d'accueil. Ils ont un œil neuf sur l'association dans laquelle ils évoluent pendant plusieurs mois. Ils peuvent émettre des suggestions, des idées pour améliorer son projet. Ils peuvent également être les vecteurs permettant d'identifier des points de blocage et d'initier des solutions. Leur passage dans une association peut ainsi devenir facteur d'innovation pour celle-ci. L'accueil de jeunes volontaires permet aussi d'expérimenter diverses activités qui n'auraient pu être déployées autrement. Il peut s'agir d'activités que l'association n'a pas les moyens humains de lancer en interne ou qu'elle hésite à développer à l'avenir. Les jeunes engagés sont ainsi moteurs à part entière de l'évolution des actions et des projets menés par une association. Enfin, dans certains cas, les volontaires vont contribuer à l'essor de leur structure d'accueil même après la fin de leur mission, en s'engageant en tant que bénévoles au sein de celle-ci ou en devenant un salarié. Les jeunes engagés en service civique œuvrent ainsi au renouvellement dans les associations. ■

* Service Civique : quel bilan, quelles perspectives ?, Les Editions du Conseil économique, social et environnemental, mai 2017.



Quatre questions à Philippe Jahshan

Philippe Jahshan a été élu président du Mouvement associatif il y a près d'un an. Il évoque pour nous les missions et les objectifs de son organisation.

Qu'est-ce que le Mouvement associatif ?

Le Mouvement associatif, anciennement Conférence permanente des coordinations associatives, est né dans les années 90. Au départ, l'objectif était de créer des lieux où les associations pouvaient se réunir pour échanger sur des enjeux communs. Aujourd'hui, le Mouvement associatif, au travers de ses 700 fédérations, représente environ 600 000 associations sur tout le territoire, soit une association sur deux en France, qu'elles agissent dans le domaine de la culture, de l'éducation, du sport, de la solidarité, de la santé, du social, de la jeunesse, de la solidarité internationale... Il s'agit de la première représentation associative dans le pays.

Quelles sont les missions du Mouvement ?

Le Mouvement associatif a deux missions essentielles. La première consiste à être le porte-voix du monde associatif sur les enjeux de développement de la vie associative. Nous sommes présents sur tous les projets qui peuvent permettre de renforcer la politique publique de la vie associative. La seconde mission consiste à favoriser le partage d'expérience. Pour exemple, en 2017, *Résolutions Numériques* a organisé des conférences-débats et des ateliers pratiques avec des experts de la communication pour accompagner les associations aux changements de la révolution numérique.

Pouvez-vous citer quelques unes de vos actions récentes ?

En tant que signataires en 2014 de la Charte des engagements réciproques avec l'État et les représentants des collectivités territoriales, nous nous sommes beaucoup investis pour que les différents acteurs se l'approprient et qu'elle soit déclinée sur les territoires.

Plus récemment, en 2016, nous avons œuvré dans le cadre des lois « travail » et « égalité et citoyenneté » pour l'adoption de mesures favorisant et valorisant l'engagement tout au long des parcours de vie : mise en place du compte d'engagement citoyen dans le cadre du compte personnel d'activité, possibilité d'un congé engagement pour les salariés ayant des responsabilités associatives, reconnaissance de l'engagement étudiant, etc.

Ces dernières années nous avons aussi bataillé avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire pour que le dispositif du Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont bénéficient les entreprises soit élargi aux associations. Notre mobilisation a payé car à l'automne 2016, la mise en place d'un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires touchant l'ensemble des acteurs associatifs employeurs a été votée. Une action qui est loin d'être négligeable lorsque l'on sait qu'environ 1,8 million de personnes sont salariées d'une association. Nous sommes d'ailleurs très engagés sur toutes les questions économiques, notamment la question du soutien public à l'initiative associative. Nous réfléchissons aussi aux autres formes de financement pour les associations.

FOCUS

INVESTIR SANS TARDER

Vous attendez une subvention ou une dotation ? L'avance sur subvention du Crédit Agricole vous permet d'engager votre projet d'investissement sans délai. Son montant peut représenter jusqu'à 80 % de la subvention accordée. La durée de l'avance, allant de un mois à un an, est ajustée en fonction des besoins en trésorerie de l'association, pour un décompte des intérêts optimisé. Autre avantage, si l'association a justifié de la domiciliation de sa future subvention et de l'engagement de la collectivité, les fonds de l'avance sont mis à disposition dès la signature du contrat. La souplesse et la simplification de la procédure sont les atouts d'un dispositif qui pallie aux délais d'obtention des fonds publics parfois longs.

Et quels sont vos engagements pour l'avenir ?

Dans les prochains mois, dans un contexte de réductions budgétaires, nous allons continuer à promouvoir la nécessité d'une politique claire de soutien à la vie associative. Nous sommes convaincus que les associations sont des acteurs clés pour les territoires : pour l'engagement civique et citoyen, pour le renforcement de la cohésion sociale mais aussi dans le développement d'une économie différente, plus juste, plus durable et solidaire... Nous allons aussi continuer à promouvoir les bonnes pratiques mises en place par les associations, par exemple au travers du portail solutionsdassociations.org. Nous serons très attentifs à la mise en place d'un environnement favorable aux associations pour leur permettre de se développer et d'accroître leurs capacités d'action et d'innovation. ■

